

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mil dix huit, le dix avril, le
Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, Maire*

Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	16
Conseillers votants :	19
Dont trois pouvoirs	

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT
C. MOTTIER G. BILLARD G. FICHARD B.
De PROYART A. DENERVAUD M.
MONTANES A. CHEVRON F. ZANNI F.
ARNOUX R. CHAMPEAU S. BRUNET P.
RACINE -FREIXENET M. CORBOZ S.**

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 03 avril 2018

**EXCUSES : LEJEUNE S. «pouvoir à ZANNI
F.» MEYRIER M. «pouvoir à MOTTIER
G.» BRILL J. «pouvoir à MONTANES A.»**

Est élu secrétaire de la séance : De PROYART A.

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 10 AVRIL 2018**

Le Conseil Municipal approuve, à 17 voix pour et une abstention (BRILL J.), le procès-verbal de la séance du 13 mars 2018.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

**VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET AFFECTATION DES
RESULTATS (PRINCIPAL ET CIMETIERE) :**

Monsieur Jérôme TRONCHON, adjoint au Maire chargé des finances, présente les comptes administratifs 2017 :

Budget principal 2017 :

Section fonctionnement :

LIBELLE	C.A. 2017
Charges à caractère général	1 063 085.44

Charges de personnel	904 468.31
Autres charges de gestion courante	193 578.57
Charges financières	78 434.68
Charges exceptionnelles	3 320.92
Atténuation de produits	24 557.00
Opération d'ordre entre sections	542 409.64
TOTAL DEPENSES	2 809 854.56
Produit des services	217 706.69
Impôts et taxes	1 565 589.04
Dotations et participations	1 190 782.82
Autres produits de gestion courante	155 278.64
Produits financiers	1.81
Atténuation de charges	8 119.03
Produits exceptionnels	540 584.97
Opération d'ordre entre section	3 000.00
TOTAL RECETTES	3 681 063.00

Section investissement :

Remboursement d'emprunts, cautions, group collectivités	293 992.44
Immobilisations incorporelles	16 823.55
Immobilisations corporelles	104 712.36
Immobilisations en cours	5 449 964.37
Autres immobilisations financières	31 379.28
Opération d'ordre entre sections	3 000.00
TOTAL DEPENSES	5 899 872.00
Dotations fonds divers réserves	508 144.00
Emprunts	5 000 000.00
Subventions d'investissement	503 561.24
Excédent reporté	1 117 008.14
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section investissement	1 190 448.43
Opérations d'ordre entre sections	542 409.64
TOTAL RECETTES	8 861 571.45

Les immobilisations en cours sont principalement constituées par les travaux de la construction de la nouvelle mairie, la restructuration du groupe scolaire, l'aménagement de la route du Lac et la voie verte.

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention (BRILL J.) approuve le compte administratif 2017 du budget principal et décide d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

- Affectation à l'exécution du virement à la section d'investissement 871 208.44 €.

Budget cimetière 2017 : Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention

(BRILL J.) approuve le compte administratif 2017 du budget cimetière et décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Affectation au déficit reporté : 1 428.17 €

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 (BUDGETS PRINCIPAL ET CIMETIERE) :

Madame le Maire informe le Conseil que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par le Receveur Municipal en poste à Douvaine et que les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs de la Commune et du Cimetière.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs du Maire et des comptes de gestion du Receveur, le Conseil Municipal, adopte, à 18 voix pour et une abstention (BRILL J.), les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 :

BUDGET PRINCIPAL :

- Vote des taux d'imposition 2018 :

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (BRILL J.)

- Arrête à la somme de 1 433 637 € le produit fiscal attendu en 2018, pour équilibrer le budget primitif.

- Maintient les taux d'imposition 2017 pour l'année 2018 comme suit :

- taxe d'habitation : 13.20 %
- taxe foncière bâti : 13.34 %
- taxe foncière non bâti : 64.26 %

- Décision sur la modification de l'autorisation de programme pour la restructuration-rénovation du groupe scolaire :

La commission de finances, réunie le 26 mars 2018, propose de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Opération : Restructuration – extension du groupe scolaire : 4 146 597.29 € T.T.C.

Crédits de paiement	2016	2017	2018
2313	100 000.00	3 615 171.00	431 426.29
TOTAL	100 000.00	3 615 171.00	431 426.29
Autofinancement	100 000.00		646 597.29
FFDT		100 000.00	
PUP		215 171.00	- 215 171.00

DETR		300 000.00	
Emprunt		3 000 000.00	
TOTAL	100 000.00	3 615 171.00	431 126.29

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (BRILL J.), décide la modification de l'autorisation de programme ci-dessus.

- Décision sur la modification de l'autorisation de programme pour la réalisation du terrain multisports :

La commission de finances, réunie le 26 mars 2018, propose de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Opération : Aménagement d'un terrain multisports : 1 500 000 € TTC

Crédits de paiement	2017	2018	2019
2315	709 355.00	502 568.76	288 076.24
TOTAL	709 355.00	502 568.76	288 076.24
Ressources envisagées	2017	2018	2019
Autofinancement	709 355.00	502 568.76	288 076.24
TOTAL	709 355.00	502 568.76	288 076.24

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (BRILL J.), décide la modification de l'autorisation de programme ci-dessus.

- Décision sur la modification de l'autorisation de programme pour la réalisation de la voie verte (2^{ème} tranche) :

La commission de finances, réunie le 26 mars 2018, propose de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Opération : Aménagement d'une voie verte : 1 690 500.00€ TTC

Crédits de paiement	2017	2018	2019
2315	375 200.00	709 166.40	606 133.60
TOTAL	375 200.00	709 166.40	606 133.60
Ressources envisagées	2017	2018	2019
Autofinancement	375 200.00	509 900.40	606 133.60
Département		199 266.00	
TOTAL	375 200.00	709 166.40	606 133.60

Le Conseil Municipal, à 18 voix pour et une abstention (BRILL J.), décide la modification de l'autorisation de programme ci-dessus.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu confirmation de la Communauté d'Agglomération que la voie verte ne s'inscrira pas dans la ViaRhôna mais dans le tour du Léman. La Communauté d'Agglomération d'Annemasse a fortement influencé cette décision

Toutefois, la réalisation de cette voie verte est réalisée selon les exigences de la ViaRhôna et Madame le Maire mettra tout en œuvre afin d'obtenir les mêmes financements

Monsieur Pierre BRUNET interroge Madame le Maire sur la prolongation de cette voie verte jusqu'à Chens le Pont. Madame le Maire confirme que le projet abouti ira jusqu'à Hermance, du même côté de la chaussée avec un dévoiement de cette dernière. Cette 2^{ème} tranche a été découpée en trois phases dont la première est en train de s'achever

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Suite aux précédentes décisions, le Conseil Municipal adopte, à 18 voix pour et une abstention (BRILL J.), le budget principal qui s'établit comme suit :

Section fonctionnement :

LIBELLE	B.P. 2018
Charges à caractère général	1 152 029.00
Charges de personnel	890 800.00
Autres charges de gestion courante	305 224.00
Charges financières	135 000.00
Charges exceptionnelles	2 600.00
Atténuation de produits	28 000.00
Virement à la section investissement	563 247.00
Opérations d'ordre entre section	5 100.00
TOTAL DEPENSES	3 082 000.00
Produit des services	212 930.00
Impôts et taxes	1 594 485.00
Dotations et participations	1 121 585.00
Autres produits de gestion courante	146 400.00
Atténuation de charges	6 600.00
TOTAL RECETTES	3 082 000.00

Section investissement :

Restitution taxe aménagement	16 300.00
Remboursement d'emprunts, cautions, groupe collectivités	280 300.00
Immobilisations incorporelles	32 246.00
Immobilisations corporelles	1 366 326.62
Immobilisations en cours	4 065 827.38

Autres immobilisations financières	31 500.00
TOTAL DEPENSES	5 792 500.00
Dotations fonds divers réserves	937 979.11
Subventions d'investissement	453 266.00
Excédent reporté	2 961 699.45
Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section investissement	871 208.44
Virement de la section fonctionnement	563 247.00
Opérations d'ordre entre sections	5 100.00
TOTAL RECETTES	5 792 500.00

Les immobilisations corporelles sont constituées principalement par l'acquisition des terrains pour la réalisation du terrain multisports, le réseau d'eaux pluviales, l'acquisition d'un véhicule, la vidéo-protection, les collections pour la médiathèque.

Les immobilisations en cours sont constituées principalement par la restructuration-rénovation du groupe scolaire, la poursuite de la 2^{ème} tranche de la voie verte, l'aménagement de moloks, l'aménagement d'une voie piétonne rue des Chênettes et la réalisation du terrain multisports.

BUDGET CIMETIERE :

Le Conseil Municipal adopte, à 18 voix pour et une abstention (BRILL J.), le budget primitif du cimetière 2018 qui s'équilibre en section exploitation à 3 227.25 € et en investissement à 23 526.25 €.

DECISION SUR LA CESSION D'UNE PROPRIETE BATIE ET DE TERRAINS NUS AU CENTRE VILLAGE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le permis de construire déposé par la société «entre lacs et Montagnes» sur l'ancienne propriété Jacquet. Lors de l'étude de ce projet, la Commune avait été sollicitée pour la cession d'une propriété bâtie attenante et d'une partie de terrains nus avoisinants, pour environ 573 m2.

Sur proposition de Madame le Maire et après estimation de France Domaine en date du 15 mars 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à la société dénommée «entre lacs et montagnes», les propriétés suivantes :

- parcelle cadastrée section A, n°755, d'une contenance de 1 a 11 ca
- parcelles cadastrées section A, n°753p, n°754p, n°757p, n°1060, n°1366 et n°1368, d'une contenance totale de 573 m2 environ

Au prix de 400 000 €.

Madame le Maire est autorisée à signer la promesse de vente et l'acte authentique qui seront passés en l'Etude NAZ et BIRAUX, notaires associés à Douvaine-74, après établissement du document d'arpentage, ainsi que tout document s'y rapportant.

AMENAGEMENT RUE DES CHENETTES : AUTORISATION A SOLLICITER UNE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUITS DES AMENDES DE POLICE ET DU FONDS DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune peut solliciter une subvention au Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2017 et du Fonds Départemental Des Territoires (FDDT), à l'effet de financer certains travaux de sécurité.

Il y a quelques années, la Commune a réalisé un aménagement sur la rue des Chênettes avec la réalisation de giratoires et trottoirs. L'aménagement projeté s'inscrit dans la continuité et l'achèvement de cette opération, du giratoire route de la Marianne à la RD 25.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter ces aides financières pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2017 et du FDDT.

DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS : AUTORISATION A SOLLICITER UNE SUBVENTION A L'ONACVG ET AU CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) accorde des subventions aux projets de construction, d'apposition, de rénovation et de déplacement des monuments aux morts.

Madame le Maire propose de solliciter cette subvention pour le déplacement du monument aux morts devant le cimetière, rue de l'égalité, dont le coût s'élève à 8 070.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide maximum à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour les travaux de déplacement du monument aux morts, de même qu'au Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental Des Territoires.

MODIFICATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES SUITE A DEMISSIONS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la dernière séance du 13 mars 2018, certaines commissions municipales ont été complétées avec de nouveaux élus. Certaines restent encore incomplètes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de modifier la composition des commissions municipales suivantes :

Culture, Communication, Tourisme, Patrimoine : 5 membres

Membres : Jérôme Tronchon, Françoise Chevron, Ghislaine Mottier, Missia RACINE-FREIXENET , Samuel CORBOZ

Finances : 8 membres

Membres : Jérôme Tronchon, Bernard Fichard, Maria Denervaud, Aubert De Proyart, Françoise Zanni, Joël Brill, Sabine Lejeune, Missia RACINE-FREIXENET

Urbanisme, Environnement, Travaux, Sécurité, Transports : 9 membres

Membres : Christian Chantelot, Aubert de Proyart, Bernard Fichard, Maria Denervaud, Angel Montanes, Jérôme Tronchon, Joël Brill, Robert Arnoux, Missia RACINE-FREIXENET

Social, Logement : 8 membres

Membres : Sabine Lejeune, Martine Meyrier, Aubert De Proyart, Maria Denervaud, Jérôme Tronchon, Françoise Chevron, Bernard Fichard, Ghislaine Mottier,

Enfance, Jeunesse, Scolaire : 5 membres

Membres : Ghislaine Mottier, Françoise Zanni, Gilles Billard, Sabine Lejeune, Sylvain CHAMPEAU

Eclairage public : 10 membres

Christian CHANTELOT, Aubert De PROYART, Bernard FICHARD, Maria DENERVAUD, Angel MONTANES, Jérôme TRONCHON, Joël BRILL, Robert ARNOUX, Missia RACINE-FREIXENET, Samuel CORBOZ

La commission municipale, **Associations, sports et manifestations composée de 6 membres**, à 13 voix pour et 6 abstentions (MORIAUD P. TRONCHON J. CHANTELOT C. MOTTIER G. CHEVRON F. MEYRIER M.) est modifiée comme suit :

Membres : Gilles Billard, Angel Montanes, Christian Chantelot, Martine Meyrier, Robert Arnoux, Joël BRILL.

APPROBATION DES NOUVEAUX R2GLEMENT ET TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRES ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES :

Madame Ghislaine MOTTIER, adjoint au Maire chargé des affaires scolaires, présente au Conseil les nouveaux règlements intérieurs du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs périscolaire.

Les modifications portent sur les tarifs, 5 tranches au lieu de 3, et les conditions de remboursement en cas d'absence, ramené à 4 jours au lieu de 6.

Monsieur Jérôme TRONCHON considère que les enfants inscrits à l'école par dérogation doivent bénéficier des mêmes tarifs.

En revanche, le Conseil Municipal, unanimement, tient à ce que les familles qui ne produisent pas un avis d'imposition français se voient appliquer un tarif différent.

Monsieur Pierre BRUNET souligne une contradiction dans la rédaction de l'article sur la laïcité qui sera rectifiée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux règlements qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les règlements intérieurs du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs périscolaire applicables à compter du 1er septembre 2018.

Les tarifs pour l'accueil de loisirs périscolaire sont fixés comme suit :

Quotient Familial	0 - 520	521 - 1076	1077 - 1875	1876 - 2475	2476 et +	Non inscrit avant le délai limite	Sans production avis imposition français
MATIN 7h00 à 8h30	1,75 €	2,05 €	2,35 €	2,65 €	3,15 €	10 €	5 €
APRES - MIDI 16h30 à 18h30	3,30 €	3,55 €	3,75 €	4,10 €	4,65 €	10 €	10 €

Les tarifs pour le restaurant scolaire sont fixés comme suit :

Quotient familial	0 - 520	521 - 1076	1077 - 1875	1876 - 2475	2476 et +	Non inscrit avant le délai limite	Sans production avis imposition français
Cantine	3,10 €	3,55 €	4,15 €	4,60 €	5,45 €	10 €	10 €

DESACCESSION DU CHEMIN RURAL, DU CHEMIN DE LA SABLIERE A LA RD 25 : DECISION SUR L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une portion du chemin rural, de la RD 25 au chemin de la Sablière, n'est plus affectée à l'usage du public. En conséquence, le chemin ne satisfait plus à l'intérêt général.

Madame le Maire ajoute que le Conseil Départemental n'accordera aucune sortie à cet endroit, situé dans un virage dangereux.

Afin de pouvoir aliéner ladite portion de chemin rural, Madame le Maire propose qu'une enquête publique soit organisée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'ouvrir une enquête publique de désaffectation du chemin rural, de la RD 25 au chemin de la Sablière.

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LITTORAL ACTIONS COMMUNES :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 225 € à l'association Littoral Actions Communes (LAC) correspondant aux frais d'organisation de l'apéritif à la journée «Tip-top nature» le 24 mars 2018.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS :

- Réunion de la commission Mobilité de la Communauté d'Agglomération le 10 avril 2018 : le service TAD (transport à la demande) fonctionne bien et sera reconduit. Trois sociétés ont répondu à l'appel d'offres.

Monsieur Bernard FICHARD rappelle le fonctionnement de ce service aux nouveaux élus.

Le Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon (SIBAT) a été dissout et repris par la Communauté d'Agglomération. Le règlement est à revoir.

Monsieur Bernard FICHARD rappelle que la compétence du transport scolaire initialement confiée au Conseil Départemental a été reprise par la Région qui l'a confiée à la Communauté d'Agglomération.

- Réunion de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 05 avril 2018 : le rôle de cette commission est d'émettre un avis conforme sur tous les documents d'urbanisme et les projets d'opération d'aménagement et d'urbanisme entraînant la réduction des surfaces naturelles, agricoles et forestières.

Elle se prononce sur les questions générales relatives à la régression des surfaces agricoles, naturelles et forestières et à leur mise en valeur effective.

Elle formule des propositions sur les moyens de limiter la consommation des espaces agricoles.

Sa consultation était obligatoire dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme. La Commune prévoyait de restituer 24 ha en zone naturelle. Après cette séance, c'est 32 ha qui seront restitués aux espaces naturels, soit 8 ha supplémentaires au regard des documents présentés.

L'enquête publique se déroulera du 7 mai au 8 juin 2018.

- Nouvelle mairie : l'ouverture du parking a été retardée car les panneaux de signalisation ne sont pas tous installés.

- Restructuration-rénovation du groupe scolaire : la commune rencontre de grosses difficultés avec l'entreprise de peinture. Des pénalités de retard ont été appliquées que l'entreprise refuse.

- Madame le Maire a assisté à une réunion organisée le 30 mars 2018 au cours de laquelle la société ASTUS a présenté les moyens à mettre en place pour réduire l'émission de CO2.

- Réunion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) le 29 mars 2018 : Madame Géraldine Pflieger, Maire de Saint-Gingolph, a été élue présidente.

Monsieur Bernard FICHARD rappelle l'origine du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT).

Aujourd'hui, il est reproché aux petites communes d'être des cités «dortoir», mais parallèlement, le Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du SCOT prévoit de limiter le développement des commerces de proximité par des quotas de surface à ne pas dépasser.

- Réunion avec la gendarmerie de Douvaine-Bons et la Communauté d'Agglomération le 27 mars 2018 : le capitaine de gendarmerie a présenté le bilan des interventions sur le territoire relevant de sa compétence. 41 gendarmes assurent leurs missions sur les 23 communes regroupant 60 000 habitants. Si certains faits sont en baisse (atteintes aux biens et aux personnes, crimes et délits), les cambriolages continuent d'augmenter.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur Angel MONTANES interroge Madame le Maire sur l'état d'avancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour l'acquisition des terrains nécessaire à la réalisation du terrain de foot.

Madame le Maire confirme que la SAFACT a bien lancée la procédure de DUP. Dès réception de l'estimation des services des domaines, la SAFACT nous transmettra l'échéancier de cette procédure.

LE MAIRE
Pascale MORIAUD